



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

Date de convocation :

07/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Clara ROSE, Yasine SEBAHOU, Jean-Philippe LECOINNET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERISSON, Bernard COURCELLE, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Denis OLIVE (pouvoir à Claude AYMERICH), Mélissa OBBIH (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS), Danielle POUDADE (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Absent : Daniel RENOULLEAU

Mr Yasine SEBAHOU a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/72 : PRESCRIPTIONS POUR LIMITER L'AUGMENTATION DES COUTS ENERGETIQUES

Le Maire rappelle la motion prise pour s'insurger contre les augmentations faramineuses des prix de l'énergie pour 2023, dans un contexte de crise énergétiques sans précédent.

Les enjeux budgétaires pour l'année 2023 en matière du coût de l'énergie sont immenses, avec un tarif de l'électricité qui va doubler, alors que le prix du fioul et du gaz de ville ont déjà progressé respectivement de 88 % et de 16 % par rapport à l'année précédente.

Malgré la motion et les interventions de nombreuses collectivités, il faut s'attendre à une augmentation conséquente des factures.

Le Maire propose donc de mettre en œuvre des prescriptions afin de limiter l'augmentation des coûts énergétiques, mais aussi pour diminuer l'empreinte carbone de la commune qui œuvre déjà dans ce sens depuis longtemps avec par exemple la rénovation énergétique des bâtiments communaux et le développement du photovoltaïque sur le domaine public. La réduction de la consommation d'énergie est un objectif de long terme pour atteindre la neutralité carbone et sortir de notre dépendance aux énergies fossiles. Cela passera par la poursuite d'investissements qui feront l'objet de délibérations spécifiques.

Il s'agit par cette délibération de participer à l'effort national et adopter notre propre **plan communal de sobriété énergétique et de gestion des ressources**.

Afin de s'inscrire dans la stratégie énergétique du Gouvernement visant à consommer moins et mieux, la Mairie d'Ille Sur Tet propose la mise en place de 33 actions simples et efficaces au sein de la Collectivité. Des sessions de sensibilisation des agents auront lieu dès janvier 2023.

Ce plan s'inscrit dans la stratégie globale que mène la Municipalité, pour tendre toujours vers l'excellence environnementale.

1/ SOBRIÉTÉ FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Températures dans les bâtiments publics :

- Baisse à 21 degrés dans les bureaux et les écoles élémentaires (préconisations du gouvernement 19°C)
- A 23 degrés dans les écoles maternelles et la salle des fêtes, utilisée par les associations 3^e âge (préconisations du gouvernement 21°C)
- A 17 degrés dans la Catalane, la salle de judo, la salle de danse et tous les lieux sportifs (préconisations du gouvernement 14°C)
- A 8 degrés pour les lieux fermés (vacances et week-ends).
- Décalage de 15 jours au début et à la fin de la période de chauffe, quand cela est possible et quand la température extérieure le permet.
- Interdire l'usage des convecteurs électriques d'appoint particulièrement énergivores.
- Plafonner la climatisation des locaux équipés à 26 degrés. Extinction les soirs et week-ends.
- Réduction de l'utilisation de l'eau chaude sanitaire dans les bâtiments de bureaux, sauf si le local est équipé d'un chauffe-eau instantané.
- Réglage de la température des ballons d'eau chaude à 55°C (vestiaires).
- Diminuer la température de l'eau dans la piscine à 24 degrés.
- Réduction du nombre de mètres carrés chauffés en regroupant les services publics et les utilisations associatives dans les locaux les mieux adaptés, quitte à les utiliser sur de plus grandes plages horaires. Regrouper les activités par typologie pour éviter de baisser et monter le chauffage de façon permanente quand on passe d'un usage sportif à un usage 3^e âge dans la même journée.
- Calorifugeage de tous les tuyaux d'eau chaude et pose de robinets thermostatiques.

Extractions d'air :

- Coupure des extractions d'air la nuit dans l'ensemble des bâtiments publics

Lumières des bâtiments publics et éclairage public :

- Extinction des éclairages extérieurs des bâtiments publics et des monuments de la ville
- Veiller à l'extinction des enseignes lumineuses publiques et privées sur la commune lorsque l'activité signalée a cessé
- Extinction de l'éclairage public dès que les installations seront modifiées pour le permettre. L'abaissement de puissance est déjà pratiqué dans la collectivité avec une baisse de la puissance électrique de 30 % chaque nuit de minuit à 5 h pour l'ensemble des lampes LED installées depuis 2017. Il s'agira donc d'éteindre les éclairages de 23h à 5h.
- Suppression de l'éclairage public sur les zones d'activité économique, sauf dans les emprises où il est indispensable.
- Réduction de la durée d'allumage des décorations de Noël (du premier samedi de décembre au deuxième lundi de janvier).

Optimisation des ressources existantes :

- Systématiser le réemploi du matériel en nouant des partenariats avec des spécialistes du reconditionnement
- Donner une seconde vie aux smartphones en les donnant à une association de reconditionnement
- Réduire le volume de pages imprimées et mettre tous les photocopieurs en impression N/B par défaut. Utiliser la couleur que lorsque c'est vraiment utile.

Économies d'énergies :

- Limiter au maximum le deuxième écran
- Mettre en veille les équipements réseau non utilisés
- Éteindre les équipements au départ des agents
- Désigner un correspondant énergie dans les bâtiments municipaux. Son rôle sera de contrôler les températures, les extinctions de lumière et des ordinateurs, il aura aussi un rôle de sensibilisation.

2/ SOBRIÉTÉ SUR LE LONG TERME

Rénovation énergétique :

- Remplacement au fur et à mesure que les budgets le permettent, l'ensemble des lampes consommatrices, notamment les néons, par des LED.
- Même politique pour le remplacement des radiateurs type « grille-pain ».
- Poursuivre la rénovation des bâtiments publics et leur isolation
- Rénovation des éclairages du stade et pilotage à distance pour éviter les oublis et limiter les temps d'éclairage
- Poursuivre le remplacement des éclairages publics pour avoir une ville 100 % LED.
- Installer une bâche la nuit sur le grand bassin de la piscine pour limiter les déperditions énergétiques.

Photovoltaïque :

- Poursuivre le déploiement du photovoltaïque, par ombrière ou sur toiture, réfléchir à l'autoconsommation collective.

3/ SOBRIÉTÉ CARBONE

- Remplacement des véhicules par des véhicules électriques

Toutes ces initiatives seront accompagnées de campagnes de sensibilisation à destination des agents, des usagers, des entreprises et des habitants de la commune, et pourront être révisées selon l'évolution du contexte énergétique.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **VALIDE** le plan de sobriété énergétique détaillé ci-dessus.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 14 décembre 2022

Le Maire



William BURGHOFFER

